

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de MOZE SUR LOUET

5/01/2021 – 20h30– salle de l'Aubance

Présents : Mesdames et Messieurs BAUDONNIERE, BEZIE, CESBRON, CHABROUILAUD, CUVELIER, DAGUIN, DELAUNAY, FREMY, GODINEAU, GORREC, LEGER, MEUNIER, MOUKADEME, PAULT, QUILEZ, RICHOU, ROUSSEL, SECHET

Absent : M PELLOIN (jusqu'au point 4)

Secrétaire : Mme FREMY

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire sollicite l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour relatif à la tenue des réunions du conseil municipal.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

1. Séance à huis clos

Au regard des contraintes sanitaires actuelles, il est proposé de mettre en place la réunion du conseil municipal à huis clos.

Mme le Maire doit voir la faisabilité technique d'une captation visuelle et sonore.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

2. Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Madame le Maire propose d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.

Les dépenses d'investissement peuvent être liquidées et mandatées dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Les dépenses sont les suivantes :

- Mise à niveau ordinateur accueil pour poste jeunesse – société ASM – 1 025.88 € TTC
- Garde-corps pour rampe à l'église – SAS TERRA 49 – 2 328.00 € TTC
- Achat signalisation – ETS NADIA – 1 072.94 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

3. Convention contrat assurance groupe « risques statutaires »

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 9 janvier 2020, la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Isurance (Porteur du risque non-vie), via les sociétés COLLECTEAM et YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres).

Considérant les taux proposés :

Statut des agents	<i>Collectivités - 121 agents</i>	<i>Collectivités + 120 agents</i>
Agents CNRACL	4,40 %	4,40 %
Agents IRCANTEC	1,15 %	1,15 %

Base de prime : L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. (Si l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l'assurance s'en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. La base de cotisation sera forfaitairement majorée la première année de 50 % pour ce qui concerne les agents CNRACL et de 40 % pour ce qui concerne les agents IRCANTEC La régularisation se fera en fonction des renseignements obtenus par l'assureur après la clôture de l'année 2021. Les calculs des appels prévisionnels de prime des années 2022 et 2023 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2021 et 2022, fournis par chaque adhérent à l'assureur.)

Le conseil municipal autorise Madame le Maire, à l'unanimité, à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe,

- avec couverture des charges patronales.

4. Ecole municipale de sports- facturation COVID 19

Arrivée de M PELLOIN.

Mme le maire expose qu'en raison du COVID 19, l'activité Multisports n'a pas eu lieu sur toute la période prévue de septembre à décembre 2020. Ainsi 3 séances sur 10 ont été réalisées.

Il est proposé de facturer 3 séances sur 10 ainsi :

Quotient familial	Forfait dû par les familles	Facturation proratisée (3/10)
0-799	19.38 €	5.81 €
800-1199	25.50 €	7.65 €
+1200	32.64 €	9.79 €

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

5. Contrat d'engagement éducatif –forfaits journaliers

Par délibération 2020-98 du 3 novembre 2020, le conseil municipal a décidé de créer 15 emplois non permanents contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateurs.

Il est proposé de fixer différents forfaits journaliers.

- 85 € par jour, CP compris pour les animateurs BAFA
- 89 € par jour, CP compris pour les directeurs diplômés
- 60 € par jour, CP compris pour un animateur stagiaire BAFA
- 90 € par jour, CP compris pour un animateur de séjours.

A la demande de M CUVELIER, il est précisé que la Commune disposait d'un budget pour prendre en charge partiellement le coût du BAFA.

Il conviendra de s'interroger sur le maintien de ce budget au regard de la mise en œuvre des forfaits journaliers.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

6. Médailles honorariat- membres du conseil municipal

Le conseil municipal donne son accord pour la remise de médaille / d'honorariat aux élus, membres du conseil municipal.

7. Décisions du maire par délégation du conseil municipal

- Un contrat de service avec BERGER est conclu pour la gestion financière et les relations avec les citoyens.
- Pas de préemption sur la parcelle AC 104 – 3 rue des prés

8. Questions diverses

M ROUSSEL présente les propositions de logos et prend note des observations.
Il interrogera les membres du Conseil après réception des nouvelles propositions.

M DAGUIN présente le souhait de l'association l'Outil en Main d'envisager une implantation sur Mozé-sur-Louet.

Fait à Mozé sur Louet, le 7 janvier 2021.

Le Maire,
Joëlle BAUDONNIERE

